



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°144

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES

Le 2 octobre dernier, la **tempête Alex a provoqué des inondations destructrices** et des dégâts considérables dans de nombreuses communes des Alpes-Maritimes.

L'association des Maires de la Vienne a relayé l'appel aux dons de l'association des Maires des Alpes Maritimes afin de venir en soutien aux communes durement touchées.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de **100 €** qui sera versée sur le compte ouvert par l'association des Maires des Alpes-Maritimes.

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 6 octobre 2020 ,
Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 100€ en faveur de l'association des Maires des Alpes-Maritimes ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

